

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

COUPABLE LENTEUR

La Chambre des députés s'était engagée à s'occuper de l'armée coloniale « immédiatement après la loi de finance. » Jusqu'à présent elle préfère discuter des interpellations.

Faut-il donc insister encore une fois, et même plusieurs, pour que la Chambre tienne enfin sa promesse, en réglant des questions aussi graves, dont l'ajournement, surtout à l'heure actuelle, est une faute des plus lourdes.

Lorsqu'elle s'est séparée, la Chambre des députés a laissé en souffrance des questions nombreuses et importantes ; au premier rang il faudrait citer celles qui ont trait à l'armée coloniale.

Peut-être un sceptique fera-t-il observer que ces questions peuvent attendre, ayant déjà beaucoup attendu. N'y a-t-il pas des années, en effet, qu'elles sont à l'ordre du jour de nos assemblées, qui les y laissent et se succèdent en se les transmettant sans jamais les résoudre.

Il y a des années que l'on se demande, par exemple, si l'infanterie de marine doit continuer à dépendre du ministère de la marine ou s'il faut, au contraire, la rattacher au département de la guerre. Vingt projets, cent projets ont été présentés dans un sens ou dans l'autre ou continueront à l'être. Et toujours la solution reste en suspens !

Combien de temps en sera-t-il encore ainsi ?

Peut-être, cependant, de récents incidents ont-ils apporté des arguments nouveaux en faveur de la séparation de l'armée coloniale et de l'armée de terre.

Certes, nous sommes les premiers à rendre hommage à la vaillance des braves soldats qui portent avec honneur sur les divers points du globe le drapeau aux trois couleurs ; mais la défense de nos colonies et le service des explorations lointaines constituent une tâche spéciale qu'on ne doit pas confondre avec la préparation à une guerre européenne.

Il ne faudrait pas trop oublier le mécompte qui résulta, à ce point de vue, de ces campagnes d'Afrique dans lesquelles fut déployée une si grande somme de courage, et d'héroïsme, mais qui, en résumé, constituèrent souvent, pour nos généraux et nos officiers, une école médiocre, dès longtemps signalée, mais en vain, à notre attention par les meilleurs juges.

L'armée coloniale doit donc être et demeurer distincte de l'armée continentale. Dans celle-ci, le service doit rester obligatoire pour tous. Ce serait, au contraire, une grande faute de continuer à composer l'armée coloniale d'hommes trop jeunes, trop débiles, qui contractent avec une facilité déplorables les maladies des pays tropicaux.

L'infanterie de marine elle-même ne devrait pas être employée au service courant des colonies et des garnisons d'outremer. Elle devrait être une réserve pour le cas d'expédition comme celles du Tonkin, du Dahomey, de Madagascar, c'est-à-dire pour les cas imprévus. La garde de nos colonies, le service des petites colonies, de la police locale pour ainsi dire, devraient être confiés à des

troupes spéciales qu'il n'est même pas nécessaire de créer, car elles existent déjà, mais que l'on pourrait augmenter.

Pourquoi envoyer sur les confins de la Chine et du Tonkin des jeunes soldats du contingent, lorsqu'on a sous la main tant d'hommes aguerris par leur existence antérieure à l'entrée au service ou par un service assez long déjà, notamment dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique et les compagnies de discipline.

On a là des gars résistants, obligés de par les règlements, à faire jour pour jour leurs trois années de service et on les garde en des garnisons de l'Algérie et de la Tunisie ! La place de ces hommes, c'est l'Indo-Chine, c'est le Soudan, c'est le Congo, c'est Madagascar, c'est partout où il y a une race indigène, partout où il peut y avoir lutte à soutenir. Ils y trouveront amplement l'occasion de se réhabiliter.

Ces troupes, la légion étrangère, les corps indigènes, les tirailleurs sénégalais, soudanais et autres, voilà l'armée coloniale en pays où il n'y a pas de colons, pour qui le contact de disciplinaires serait pénible. Pour les autres colonies, celles où l'élément français domine : Réunion, Martinique et Guadeloupe, il serait facile d'avoir des bataillons européens formés au moyen de volontaires de la métropole et qui pourraient remplir, vis-à-vis des jeunes gens de nos colonies, le rôle des dépôts de nos anciens régiments, c'est-à-dire qu'ils serviraient à l'éducation des recrues, et prépareraient ainsi la population civile à la défense de la colonie, en cas d'attaque par une autre puissance.

L'armée coloniale ainsi comprise serait plus solide, elle ne coûterait pas plus cher, bien au contraire, que l'infanterie de marine actuelle et laisserait à la défense nationale le contingent tout entier, en ne sacrifiant pas ou en ne compromettant pas inutilement des existences d'autant plus précieuses à la patrie, que la population de la France est loin de s'accroître et que c'est un devoir d'en diminuer enfin les sources de déperdition. C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 mars 1900

La Chambre valide les élections de M. Arbouin, à Troyes ; de M. Chabert, à Villefranche (Rhône) ; de M. Chanoz, dans l'Isère, et de M. Dasque à Tarbes.

M. Boudenoot, rapporteur général de la commission du budget lit son rapport concluant à l'adoption d'un quatrième douzième provisoire pour le mois d'avril. Le douzième est voté.

M. Fleury-Ravarin parle sur le projet de loi relatif à l'armée coloniale.

L'orateur se déclare contre le rattachement de l'armée coloniale au ministère des colonies ou de la guerre, il voudrait que cette armée soit rattachée au ministère de la marine car, dit-il, il y a connexion intime entre la flotte et les troupes d'occupation pour la défense des colonies.

M. de Galliffet déclare qu'il serait très heureux de « recevoir à bras ouverts les troupes coloniales dans son département. » M. Raiberti est partisan du rattachement à la guerre.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 27 mars 1900

La séance est ouverte à trois heures.

Le président annonce la mort et fait l'éloge funèbre de M. Allemand, sénateur républicain de la Haute-Loire.

Le Sénat discute ensuite le projet que la Chambre a récemment voté sans débat, et qui tend à limiter et à circonscrire l'affichage électoral.

M. Riou combat le projet comme contraire aux dispositions que contient, relativement à l'affichage des professions de foi, la loi de 1881 sur la presse.

M. Leydet, de son côté, présente diverses objections d'ordre pratique qui lui sont suggérées par le texte de la Chambre, insuffisamment clair à son gré. Il se demande notamment par qui seront encourues les pénalités édictées en cas de contravention aux dispositions de la loi nouvelle, si ce sera par le malheureux afficheur ou par le candidat.

M. Strauss, rapporteur, répond à quelques-unes des critiques dirigées contre le projet. Il reconnaît d'ailleurs que ledit projet comporte quelques légères améliorations et se déclare prêt à en accepter le renvoi à la commission où le président du conseil sera entendu. Il promet d'ailleurs de rapporter dès jeudi au Sénat un texte définitif.

Après quelques nouvelles chicanes de MM. Riou et de Chamiallard, le renvoi à la commission est prononcé. Est en même temps renvoyé à la commission, un amendement de M. Gauthier tendant à interdire toute apposition d'affiches pendant les trois jours précédant le scrutin.

Le Sénat vote ensuite, après un court débat, un projet concernant les contraventions aux règlements sur les appareils à la pression de vapeur ou de gaz.

Le ministre des finances dépose le nouveau douzième provisoire voté par la Chambre. La séance est levée à cinq heures. Prochaine, jeudi.

Au Transvaal

La mort de Joubert

La nouvelle de la mort du général Joubert est confirmée. Elle est passée par la censure du gouvernement boër.

La ville de Prétoria est dans le deuil, à cause de la mort du véritable patriote, du vaillant général, de l'homme de loyauté et d'honneur qu'était le général Joubert. Le général est mort mardi soir, à onze heures et demie ; il souffrait d'une maladie d'estomac.

Partout la nouvelle a causé une profonde douleur.

A Londres, malgré que l'on ait pour l'héroïque général un grand respect, la joie est grande. Les Anglais espèrent que cette mort hâtera la fin de la guerre.

INFORMATIONS

L'impôt sur le revenu

M. Caillaux, ministre des finances, s'est rendu aujourd'hui à la commission d'impôt sur le revenu. Il a fait connaître les lignes générales de son projet. Le ministre a ajouté que certains détails n'étaient pas définitivement réglés, qu'il faudrait procéder à une expérience dans les grandes villes pour se rendre compte exactement des conséquences de ce système. Il ne déposera son projet que lorsqu'il aura définitivement réglé les points en suspens. Toutefois, il a promis d'effectuer ce dépôt avant la séparation de la Chambre pour les vacances de Pâques.

M. Magniaude, après le départ du ministre, a demandé à la commission d'examiner en tout cas les propositions dont la commission est déjà saisie, et notamment, la sienne qui a bénéficié de l'urgence. La commission s'est ajournée à vendredi pour procéder à une discussion sur cette méthode de travail.

L'inauguration de l'Exposition

Le conseil a décidé, conformément aux propositions de M^e commissaire général, de fixer au 14 avril l'inauguration officielle de l'exposition.

Jury d'honneur

Le jury d'honneur qui aura à trancher le différend survenu entre M. Ferrette et M. Rolland, vient d'être constitué. M. Rolland a choisi pour le représenter, MM. Delpech, sénateur de l'Ariège et Lucien-Victor Meunier, publiciste. Les représentants de M. Ferrette sont MM. Julien Dumas et Alphonse Humbert, députés. Les quatre arbitres désigneront ultérieurement le cinquième arbitre qui aura pour mission de les départager en cas de désaccord. La date de la première réunion du jury d'honneur n'est pas encore fixée.

Mort du comte Benedetti

Le comte Vincent Benedetti, ancien ambassadeur de France à Berlin, grand croix de la Légion d'honneur, est mort hier à Paris.

Il était né en 1817.

Les femmes-médecins

Une mesure de M. Millerand, qui fera plaisir aux féministes : M^{me} Caroline Bertillon, docteur en médecine de la Faculté de Paris, récemment promue officier de l'Instruction publique, vient d'être nommée médecin de l'administration des postes et télégraphes.

Crédit foncier de France

M. Morel, sous-gouverneur à la Banque de France est nommé gouverneur du Crédit Foncier de France, en remplacement de M. Labeurie, nommé premier président de la Cour des Comptes.

Compagnie de Méharistes

Le ministre de la guerre vient de décider la création d'une nouvelle compagnie d'infanterie saharienne montée à Méhari. La création de cette compagnie n'avait été différée qu'à cause de la difficulté de se procurer un nombre suffisant de ces animaux. La prise de possession d'In-Salah a augmenté considérablement les facilités d'achat des méhari. C'est le capitaine Jacques qui a été nommé commandement de la nouvelle compagnie de méharistes.

Les factieux

Le *Siccle* et l'*Aurore* protestent contre les agissements de l'amiral Fournier qui, disent-ils, a fait venir à bord du vaisseau amiral *Brennus* le chansonnier Théodore Botrel, et, devant les officiers lui a fait chanter ses refrains, dont la plupart sont ultra royalistes.

Le *Siccle* demande au gouvernement la révocation immédiate de cet officier supérieur

Perte d'un transatlantique.

La compagnie transatlantique n'a encore reçu aucune nouvelle du *Pavillac*. Le *Pavillac* n'a pas de voile, tout au plus deux ou trois voiles triangulaires de cape et ce n'est guère avec ces moyens qu'il a pu se diriger, si sa machine est devenue inutilisable.

Une marine encainte !

La République de Libéria vient de voir sa marine complètement détruite : elle possédait en tout deux canonnières. L'une vient de couler dans le port, et l'autre s'est échouée si malencontreusement à l'embouchure d'une rivière qu'on désespère de pouvoir la renflouer.

La malle couveuse

La cour d'assises de la Seine, sur plaidoirie de M^e Demange, vient d'acquitter une jeune bonne, Léontine Neveu, accusée de tentative d'infanticide.

Détail particulièrement intéressant, au moment de la naissance de son enfant, venu à sept mois, elle cacha celui-ci dans une malle, où on le retrouva vivant le lendemain matin.

Les médecins ont affirmé que la malle avait fait l'office de couveuse et que c'est en réalité cette tentative d'infanticide qui avait sauvé la vie à l'enfant, qui n'aurait certainement pas vécu sans cela.

Un faux monnayeur

M. Volet, commissaire de police du quartier de la Monnaie, a procédé à l'arrestation d'un faux monnayeur nommé Louis Lecomte. Cet individu a avoué qu'il se livrait depuis plus de dix ans à la fabrication des pièces de cinq francs françaises à l'effigie de Napoléon 1^{er}, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe et de la République 1870 et 1874, ainsi que de pièces italiennes et belges.

Louis Lecomte, établi monteur en bronze, 41, rue Notre-Dame-de-Nazareth, occupait plusieurs ouvriers; il était très considéré dans le quartier, où son arrestation a causé une véritable stupéfaction. Une perquisition opérée ce matin à son domicile a permis de découvrir dans une pièce retirée de son appartement tout un attirail de faux monnayeur ainsi qu'une quantité considérable d'objets de toutes sortes qu'il achetait journellement pour écouler ses pièces. La monnaie qu'il mettait en circulation était parfaitement imitée. Sa seule déféction, à peine sensible, consistait dans le poids, un peu inférieur à celui des pièces ordinaires.

La femme et le fils de Lecomte, ainsi que ses ouvriers ignoraient le travail clandestin auquel celui-ci se livrait.

Le faux monnayeur a été écroué au Dépôt ce soir.

Imprudents

Quatre hommes qui s'étaient couchés, pour passer la nuit, sur un four à plâtre, à Neuilly-Plaisance, près Paris, ont été asphyxiés par les gaz délétères.

CHRONIQUE LOCALE

LA MAJORITÉ DU MINISTÈRE

Dédié à M. GIRMA,
Officier d'Académie.

Rédacteur (1) Correspondant de la *Petite Gironde*.

Nous lisons dans un journal républicain de la région :

le 28 mars,

..... M. Waldeck-Rousseau..... a obtenu 46 voix de majorité. C'est moins, assurément, que nous ne l'eussions désiré. Mais M. Méline a gouverné deux ans avec une majorité plus faible encore. Nous sommes sans inquiétude : M. Waldeck-Rousseau saura se maintenir au pouvoir longtemps encore. **Qu'il continue à pratiquer une politique fermement républicaine et sa majorité, unie et compacte, résistera aux assauts de l'opposition.**

le 29 mars,

« Quarante-six voix de majorité, ce n'est guère, disait aujourd'hui un député de droite, surtout quand dans cette majorité figurent les socialistes ! »

On a déjà répondu que quarante-six voix c'était beaucoup, surtout quand la question de confiance était posée à la suite d'un débat où la politique générale n'avait rien à voir.

Mais il y a autre chose : Savez-vous combien de socialistes ont voté pour le gouvernement ? Vingt-deux en tout. Il reste en faveur du cabinet deux cent quatre-vingt voix absolument républicaines, radicales et progressistes, tandis que la minorité comprend cent dix-sept ralliés, membres de la Droite et nationalistes.

Il faut donc avoir une certaine dose d'aplomb pour reprocher à la majorité républicaine un appoint de vingt-deux voix socialistes, quand on apporte soi-même au scrutin cette masse formidable de cent dix-sept suffrages réactionnaires ! Et n'est-il pas puéril de s'obstiner à représenter ce groupe infime de vingt-deux députés comme le pivot de la politique gouvernementale que soutiennent deux cent quarante-deux républicains PURS DE TOUT ALLIAGE ?

A un point de vue plus général, ne devrait-on pas savoir gré, au contraire au ministère Waldeck-Rousseau d'avoir discipliné une partie des socialistes, de les avoir amenés à abandonner l'action révolutionnaire, et de les avoir ralliés au régime parlementaire ?

Un socialiste qui n'est plus révolutionnaire,

qu'est-ce, sinon un républicain très avancé qui a le droit d'avoir une conception particulière de l'organisation sociale, et de chercher à la faire prévaloir par les moyens légaux ? Sur quelles raisons, sur quelles doctrines s'appuierait-on pour le mettre hors la loi, hors la majorité ?

Et quand on voit les royalistes, les bonapartistes, les nationalistes fomenter des complots, entretenir des troubles dans la rue, insulter le chef de l'Etat, le parti républicain, le Parlement, réclamer un coup d'Etat, se déclarer en insurrection ouverte contre les institutions établies, peut-on de bonne foi soutenir que l'alliance de ces gens-là est moins condamnable que celle des socialistes devenus constitutionnels ?

Voilà le raisonnement que se fait la Chambre, voilà pourquoi elle se refuse de servir les calculs de ceux qui veulent renverser le cabinet, et pourquoi, quelques efforts que l'on tente encore, nous sommes pour longtemps à l'abri d'une crise ministérielle.

Que pense M. Girma des lignes qui précèdent ?

Il doit penser, cet étourdi libraire, que ces extraits sont empruntés à quelque organe anarchiste de la région.

Il se tromperait ! Les lignes qu'on vient de lire sont tirées de la *Petite Gironde*. Et oui, Monsieur Girma, de la *Petite Gironde* elle-même ; de la *Petite Gironde* très républicaine partout, sauf à Cahors, où elle a comme correspondant un partisan convaincu des écoles congréganistes... Il est vrai que ce correspondant est officier d'académie, cela fait passer sur bien des choses !

Bal de Charité

La société musicale l'Avenir cadurcien a l'honneur de prévenir le public qu'elle donnera un bal de charité au profit des pauvres de la ville, dans la salle du théâtre, le samedi 21 avril.

On peut d'ores et déjà se procurer des cartes aux adresses suivantes :

M. Girma, libraire-éditeur ; Mme Housard, bureau de tabac, boulevard Gambetta ; M. Aubran, café de la Promenade ; M. Babec, café de la Comédie ; M. Lassus, café de Bordeaux ; M. Valet, coiffeur, boulevard Gambetta ; M. Sarrazin, relieur, rue Brives.

Les cartes sont mises en vente jusqu'au 15 avril.

Médailles

La société de pisciculture du Lot, vient de remettre des médailles en argent à MM. Noël Bédriens et Armand Figeac gen tarmes à Cahors, pour procès-verbaux dressés par eux contre des braconniers qui, pendant la nuit du 13 février dernier, pêchaient dans le bief de Coty.

Nécrologie

M. Gelly, directeur des contributions directes, est mort subitement hier soir.

Malgré ses 60 ans, rien ne faisait prévoir une fin aussi rapide ; aussi, c'est avec une profonde stupeur que la nouvelle de cette mort a été reçue dans notre ville où M. Gelly occupait de nombreux amis.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

M. Devic, ancien maire de Toirac, délégué sénatorial de cette commune, est mort hier mercredi, à cinq heures, à l'hôtel des Ambassadeurs.

La congestion pulmonaire qui a emporté M. Devic avait été contractée par lui au cours de la réunion qui a eu lieu au théâtre, le samedi, veille de l'élection sénatoriale.

Livraison des tabacs

Voici les résultats des livraisons des tabacs de la récolte de 1899 faite par les planteurs du département du Lot :

9,162 planteurs ont livré 2,207,098 kilos de tabacs, qui ont été payés 2 377,861 fr. 73, soit un prix moyen de 107 fr. 73 par 100 kilogrammes.

Réfections pour cause d'humidité, 6,156 kilos.

Tabacs détruits ou rejetés du classement, 29,760 kilos, qui seront vendus au profit de la caisse du centime destiné à payer les frais de livraison.

En 1899, les livraisons de la récolte de 1898, faites par 9,271 planteurs, n'avaient produit que 1,542,627 kilos de tabacs payés 1.673,556 fr. 45, soit un prix moyen de 108 fr. 48 par 100 kilogrammes.

Il résulte une augmentation de 704,305 fr. 28 c. sur l'année dernière, que l'on doit attribuer à ce que cette année la récolte est

bien venue, qu'elle a parfaitement réussi dans l'ensemble et qu'elle a donné des produits de qualités supérieures.

Véloce-Sport Cadurcien

L'Assemblée générale du V S C. aura lieu au siège du Club, grand Café Tivoli, le vendredi 30 mars à 8 h. 1/2.

Ordre du jour :

- 1° Course d'automobiles.
- 2° Rally Paper.
- 3° Courses Internationales.
- 4° Questions diverses.

Aux pêcheurs à la ligne

Le président de la société de pisciculture du Lot, porte à la connaissance des pêcheurs, qu'un concours international de pêche à la ligne aura lieu à Paris le 5 août et jours suivants, à l'occasion de l'Exposition universelle.

Ce concours d'un caractère officiel, sera exécuté au nom de l'Exposition et sous l'autorité de M. le commissaire général.

Les pêcheurs du département du Lot qui désireraient y prendre part, sont priés de s'adresser au président de la société de pisciculture à Cahors, qui leur communiquera le programme et recevra leur adhésion.

Conférence de garnison

Samedi prochain, à 2 h 1/2, dans la salle d'honneur de la caserne du 7^e d'infanterie, conférence de garnison, par M. le lieutenant-colonel Goullon, directeur d'artillerie à Toulouse : « Artillerie de campagne en France et en Allemagne Comparaison de l'organisation et de la tactique des deux artilleries. »

MM. les officiers de réserve et de territoriale sont invités à y assister (tenue militaire).

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur du *Journal du Lot*,
Dernièrement vous avait placée ma personne dans une chanson, dont l'idiotie voulait être spirituelle.

Si vous croyez que votre feuille peut occasionner un léger acro à ma dignité, vous jugez mal.

Je suis depuis longtemps dans les polémiques et souvent mon nom, ma considération ont été jetés en pâture aux instincts féroces d'une pleiade d'ennemis.

Je n'est pas peur, M. le Directeur, je saurais ramasser le gant, et alors je montrerais ce que peut l'homme quand il est excité.

Car je suis un de ceux qui détachés de la lutte, vivant au milieu de mes livres et de mes travaux, ne songe à rien, pas même à vous.

Je suis trop fier de mes succès contre qui vous ne ferez que rire.

Je vous prouverais avant peu que je n'ai pas peur et comme a dit mon éminent disciple, un jour, en latin : « Fortuna juvat odacies. »

Dans mon esprit cela veut dire beaucoup.

Si vous ne comprenait pas, tant pis, monsieur, la science ne s'acquies pas comme le rire. Car je ne suis pas de ceux qu'on rit impudamem : le rire est sarcastique, comme le disait un auteur dont j'ai les ouvrages chez moi, et s'il ne l'était pas, il faudrait l'inventer. Comme le flocon de fumée qui monte vers l'azur bleu pur comme un ciel sans nuages, pour être une oréole autour d'un front serain, monsieur, votre campagne ignoble que vous disez si belle, ne m'atteint pas. Et comme me disait de vous dire un jeune disciple que j'ai élevé et enseigné, je dis : *Fluctuat nec mairgitur*.

C'est profond ça, monsieur, qui avait tout mon mépris.

Lévy-Abraam GIMAR,
Officié d'Académie,
libraire-éditeur, Bd Gambetta, Cahors.

Nous donnons cette lettre d'une incohérence épouvantable, sous toutes réserves, ne croyant pas que ce soit notre ami qui nous l'adresse : elle ne peut être que l'œuvre d'un joyeux farceur ou d'un sot plaisantin.

M. Girma parle mieux et écrit mieux d'habitude.

Musique du 7^m de ligne

PROGRAMME DES 29 MARS ET 1^{er} AVRIL 1900

- | | |
|---|------------|
| Allegro Militaire, | Myddleton. |
| Nabuchodonosor, (Ouverture) | Verdi. |
| Haydée, (Fantaisie) | Auber. |
| Le Crépuscule des Dieux, (Marche funèbre) | Wagner. |
| La Czarine, (Mazurka) | Ganne. |

De 3 h. à 4 h. (*Allées Fénélon*)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 au 29 mars 1900

Décès

Devic, Georges-François, propriétaire, 42 ans, boulevard Gambetta (hôtel des Ambassadeurs).

Arrondissement de Cahors

BLARS. — Le public jugera. — On nous prie d'insérer l'article qui suit :

Nous pensons qu'il serait puéril de s'attarder à réfuter mot par mot le magistral discours prononcé le 11 mars dernier au café de la Paix par M. le maire de Blars en présence d'un public trié sur le volet et invité pour la circonstance.

Mais nous ne saurions passer sous silence certaines critiques à l'adresse de plusieurs membres du bureau de bienfaisance que M. le maire a qualifiés dans son factum, d'absentéonnistes.

Nous allons, dans l'intérêt du public, nous expliquer à ce sujet.

Disons tout d'abord que la commission administrative du bureau de bienfaisance de Blars demeure chargée de distribuer, bon an mal an, aux indigents de cette commune la somme de 79 fr. déduction faite d'un boni de 8, 9 ou 10 fr. qu'elle réserve pour les cas imprévus. Si les fonds qui auraient dû être distribués aux ayants-droit dans les premiers jours de janvier ou février de la présente année sommeillent encore dans quelque coin obscur de la caisse municipale, à qui la faute ? A vous, M. le maire, qu'en votre qualité d'administrateur du bureau de bienfaisance nous avez convoqué à telle et telle réunion et n'avez pas daigné y assister.

Vous nous avez tout récemment convoqués à la réunion du 25 mars en nous faisant parvenir des bulletins fabriqués au moyen de vieux carton de livre ou de vieilles enveloppes sortant des grands magasins du Printemps à Paris.

Est-ce inconscience ou fumisterie de votre part ?

Quoi qu'il en soit nous nous sommes rendus au lieu assigné par vous ; et, après une assez longue attente devant la porte hermétiquement close de la salle des séances, il n'a pas été malaisé de comprendre quel est le mobile auquel vous avez obéi en écrivant vos bulletins de convocation.

Désireux de rendre le public incrédule à l'égard des responsabilités par vous encourues, vous avez recours à une ruse qui ne manque pas de perfidie.

Mais votre manière de procéder n'est que jeu d'enfant. Le public jugera.

Sachez, M. le maire, que nous n'envions pas le pouvoir ; que nous préférons tenir le manche de la charrue que les rênes de la commune.

D'ailleurs nous confessons bien sincèrement que le manque d'aptitude pour la gérance des affaires publiques pourrait, comme à tant d'autres, nous faire prendre des lanternes pour des vessies.

L'heure de rendre des comptes va bientôt sonner, mais ne craignez rien, car il ne dépendra pas de nous que vous ne soyez maire jusqu'à la fin de vos jours.

Alors rien ne vous empêchera plus de dormir le plus tranquillement du monde sur vos lauriers fleuris à moins que le brouhaha de la jeunesse s'exerçant au jeu de quilles ne vienne vous troubler dans votre profond sommeil.

En attendant, nous vous prions de nous laisser la paix, car, avant que tous vos grands projets soient mis à exécution il coulera pas mal d'eau sous le pont ?..... d'Avignon.

Un membre du bureau de bienfaisance.
BORNES

CALVIGNAC. — Accident. — M. Bousquet, vigneron chez M. Ricard, est tombé par une nuit très noire, de la hauteur de quatre mètres dans un escalier. Heureusement qu'il était accompagné, car il n'aurait pu se relever. On l'a transporté à la maison Bessac, où M. le docteur Couderc lui a donné des soins. Il a constaté la fracture d'un bras et craint de graves lésions internes.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Incendie. — Comme nous l'avons relaté hier, la grande et belle salle Saint-Fargeau n'est plus qu'un monceau de ruines. Par suite de cette catastrophe, notre ville sera privée pour quelques temps de local servant aux spectacles et aux bals. Nous savons que l'administration municipale s'est déjà occupée de cette question et mènera à bonne fin cette reconstruction, qui s'impose à tous les points de vue.

La société musicale a, comme nous l'avons dit, éprouvé des pertes les plus sensi-

bles. Bannière, grosse caisse, instruments, tout a été consommé ou détérioré au point de ne pouvoir plus servir. Les cartons, qui ont disparu en grande partie, étaient d'une valeur considérable. Espérons que l'Harmonie trouvera des ressources pour se remettre en mesure de nous donner des auditions pendant la bonne saison qui va venir.

Compatriote. — Notre jeune compatriote M. Maurice Cougoule, étudiant en médecine, soldat au 59^e de ligne, est nommé médecin auxiliaire au 23^e bataillon de chasseurs Alpains à Grasse (Alpes Maritimes).

Débit de tabac. — Sur la demande formée par la municipalité de Planioles (canton ouest de Figeac), un débit de tabac a été créé dans cette commune. Cette création donnera satisfaction non seulement à la population de la commune, mais encore aux nombreux ouvriers occupés par la Société des mines de Fèges et de Combecave.

Secours mutuels. — La réunion générale des membres de la Société de secours mutuels et du prêt d'honneur de la ville de Figeac aura lieu lundi prochain 2 avril, à huit heures et demi du matin, dans la salle de la justice de paix (hôtel de ville). Objet de la séance: Compte rendu de la situation financière. Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au samedi 31 mars inclusivement.

SAINT-CÉRÉ. Depuis la mi-carême les bouchers de Saint-Céré ont opéré une baisse sensible sur le prix de la viande de bœuf.

C'est ainsi que toute la semaine dernière, les consommateurs ont payé de 1 à 1,10 le kilo.

Le prix d'achat pour les bouchers est fort réduit. Il est juste qu'ils en fassent bénéficier le consommateur.

GORSES. — Des sangliers de forte taille ont été vus à plusieurs reprises sur la commune du côté de Souceyrac.

CAJARC. — La Foire. — Voici la mercuroire place du Pont:

A la Halle. — Blé, 1^{re} qualité, de 13 fr 75 à 14 fr 25; 2^e, de 13 .. à 13 fr 50; avoine, de 6 fr 75 à 7 ..; seigle, de .. à .. fr ..; maïs, de 12 fr 75 à 13 fr ..; haricots, de 20 à 22 fr .., le tout l'hectolitre. pommes de terre de 2 fr 75 à 3 fr 25 les 80 litres.

Au Foirail. — Bœufs de labour, de 325 à 575 fr.; vaches de labour, de 190 à 260 fr.; bouvillons, de 150 à 180 fr., le tout la paire. Viande de commerce: bœufs, de 28 à 29 fr., les 50 kilos; veaux, de 65 à 75 c.; moutons de 60 à 65 c., cochons gras, de 85 à 90 c., le tout le kilo poids vif; porcelets, de 30 à 40 fr suivant grosseur et âge; chevreaux, de 18 à 25 fr pièce.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal Correctionnel. — Audience du 26 mars. — Un chasseur, du nom de François Cuzinon, est condamné

à 50 fr d'amende, à la remise d'un fusil et aux dépens, pour délit de chasse sans permis.

SOULLAC. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Souillac, dimanche prochain 1^{er} avril, à trois heures du soir. Sujet de la conférence: « Culture du tabac et caisse d'assurance des planteurs.

LABASTIDE-MURAT. — Foire. — A cause du mauvais temps la foire du second lundi du mois de Mars, fut renvoyée au 26 courant; cette foire a été très mouvementée. — Les divers foirails étaient bien garnis et les bœufs en particulier étaient recherchés et se vendaient à des prix satisfaisant pour les éleveurs, où agriculteurs — il y a largement de 50 à 100 fr. de hausse par paire — Les porcelets se vendaient très cher. La volaille vieille 0,50 la livre, les jeunes poulets 1 fr. la livre. Les œufs 0,50 la douzaine. Le blé 11,50; avoine 6,60; le maïs 8 francs.

Les marchands étalagistes, ainsi que les débitants paraissaient content de la journée.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du Marché sont aujourd'hui bien plus favorables, la reprise est générale. Les appréhensions qui s'étaient manifestées ces jours derniers au sujet du taux des reports en liquidation paraissent être moins vives.

Le 3 0/0 a passé de 101,30 à 101,40; le 3 1/2 0/0 de 103 à 103,10. L'Amortissable se traite à 100,15, le Comptoir National d'Escompte est demandé à 656; le Crédit Foncier en hausse de 3 fr. clôture à 730 le Crédit Lyonnais très ferme 1112 et la Société Générale 717 au lieu de 616.

Les Chemins français continuent à monter: le Lyon s'avance à 1910. le Midi à 1365; le Nord à 2325 et l'Orléans à 1795. Le Suez à 3490 est en hausse de 8 fr.

Parmi les fonds étrangers l'Extérieure en hausse de 1,50 clôture à 73,72; l'Italien vaut 94,20; le Portugais 25,85; le Russe 30/0 1891 87,25.

Le Turc D reprend à 23,15; la Banque Ottomane à 575. La Joltaia Ricka se négocie à 131.

DERNIÈRE LOCALE

MEURTRE

A la dernière heure, nous apprenons que ce matin un meurtre a été commis à Cassagnes (canton de Cazals).

Il y aurait deux victimes. Le parquet s'est transporté sur les lieux. Les détails manquent.

Conseil départemental

Le Conseil départemental s'est réuni ce matin dans la salle du Conseil de Préfecture.

Il a statué sur les affaires suivantes: Prayssac. — Etablissement d'un cours complémentaire; création d'un 3^e emploi d'adjoint. Approuvé.

Plan pour la construction d'une école à Berganty.

Approuvé. Annexion d'un pensionnat à l'école privée de Cazals.

Approuvé. M. l'Inspecteur d'académie donne lecture de la liste des propositions concernant les distinctions honorifiques accordées aux instituteurs et institutrices.

Approuvé.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du Jeudi, 29 Mars 1900

Affaire Périé. — Périé, âgé de 57 ans, demeurant à Castelnaud, est inculpé d'avoir dans des circonstances que nous avons déjà relatées, résisté avec violence et voies de fait envers l'huissier Coutou, agissant pour l'exécution des lois en vertu d'une ordonnance de référé, d'avoir outragé et frappé l'huissier Coutou dans l'exercice de ses fonctions, et d'avoir été porteur d'armes prohibées.

Périé a été condamné à 2 mois de prison.

Contrebande. — Conduché a été trouvé porteur d'allumettes de contrebande.

Il est condamné à 300 francs d'amende.

Vol d'une montre. — Donnadiou Antoine, âgé de 18 ans, domestique à Varaire, est inculpé d'avoir volé une montre en argent appartenant à la veuve Vialaret.

Donnadiou est condamné à 15 jours de prison (loi Bérenger.)

Vol d'un mouton. — Bergon Pierre, cultivateur à Pern, âgé de 62 ans, a volé une brebis au préjudice du sieur Gleye, fermier de M. le docteur Bessière.

Bergon qui a déjà été condamné 6 fois, est puni cette fois de 8 jours de prison.

Vol d'un chaudron. — Sellé Henri, chiffonnier à Goujounac est inculpé de vol d'un chaudron au préjudice du sieur Athalès Jean. Sellé est condamné à 2 mois de prison.

Coups et blessures. — Lascazes Jean,

buraliste, âgé de 71 ans, de Puy-l'Evêque. Lomède Prosper, 29 ans, boulanger à Bergerac, sont prévenus de coups et blessures réciproques.

L'affaire est renvoyée à huitaine.

Pilules Suisses. Rhumatisme, goutte, névralgies, Migraines, maux de tête. 1 fr. 50.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.



AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XIX DÉCLARATION

Grâce se baissa et mit un baiser sur cette jeune et pensive figure.

— Ma chère petite Evelyne, papa ne reprendra pas la mer.

— Vraiment? Comment le sais-tu?

— C'est un secret, dit Grâce en riant et en rougissant. Si tu me promets de n'en rien dire, je vais te le confier.

— Je ne dirai rien... bien vrai. Qu'est-ce que c'est?

Grâce se pencha et murmura quelque chose à l'oreille d'Evelyne, ses cheveux lui couvrant le visage.

Evelyne se leva en battant des mains.

— O Grâce!

— Es-tu fâchée mon enfant?

— Je suis bien heureuse! O Grâce! tu ne me quitterais jamais! s'écria Evelyne en l'entourant de ses bras et l'embrassant avec délice.

— Jamais, ma chère. Mais ne parlons plus; il est temps de dormir.

Un peu à la surprise d'Evelyne, rien ne fut dit le lendemain du nouvel état de choses. Lorsqu'elle embrassa son père, elle lui dit tout bas à l'oreille:

— Je suis bien contente, papa!

Et le capitaine avait souri, lui avait caressé la joue, et s'était mis à table en causant avec tout le monde de droite et de gauche.

Après le déjeuner, Frank, Stanford et La Touche suivis de Tigresse mirent en route pour la chasse.

Le capitaine alla passer une heure avec M. Richards, Rose s'enferma dans sa chambre avec un livre, et Kate resta seule.

Elle essaya de se mettre au piano; mais elle se sentait agitée et y renonça. Elle essaya de lire; le livre l'ennuya. Elle s'approcha de la fenêtre et regarda le soleil qui brillait sur la neige et la faisait fondre.

— Je vais aller visiter mes pauvres au village, pensa-t-elle en montant chercher son par-dessus et son chapeau.

Les pauvres du village étaient toujours heureux de voir la belle jeune fille qui vidait si généreusement sa bourse pour eux et qui avait toujours une bonne parole à leur adresser.

Elle visita une demi-douzaine de ses pensionnaires, laissant derrière elle des paroles consolantes et des pièces d'argent, puis elle se dirigea vers l'église Sainte-Croix, près de laquelle se trouvait le presbytère entouré d'un jardin bien soigné avec des allées bien sablées.

Kate ouvrit la barrière et s'avança vers l'abbé Francis, debout sur le seuil.

— Je viens vous voir, monsieur l'abbé, dit-elle, puisque vous ne venez plus chez nous. Avez-vous oublié vos vieux amis? Voilà toute une semaine que vous n'êtes pas venu.

— J'ai trop d'occupations, dit l'abbé Francis, M. le curé est à Montréal et tout retombe sur moi. Entrez, je vous prie.

Elle le suivit dans le petit parloir et s'assit près de la fenêtre ouverte.

— Quelles nouvelles au château?

— Aucune. Oh! reprit Kate souriant et rougissant, j'oublie; encore un mariage.

— Encore un! Deux autres vous voulez dire.

— Non, dit Kate surprise, un seul. Rose avec M. La Touche, vous savez, monsieur l'abbé!

L'abbé Francis la regarda un moment en souriant.

— On ne vous a rien dit, alors?

— Quoi?

— Que votre père va se marier?

Le cœur de Kate se serra; il lui sembla que les murs tournaient autour d'elle.

— Monsieur l'abbé!

— On ne vous a rien dit. Etes-vous surprise? Il y a longtemps que je m'y attendais.

— Vous plaisantez, monsieur l'abbé, dit-elle enfin en retrouvant la voix. Ce ne peut être vrai!

— C'est très vrai. J'ai vu votre père hier et il me l'a dit lui-même.

— Et qui épouse-il? fit elle le cœur révolté.

— Grâce. Je suis surpris que votre père ne vous ait rien dit. Si j'avais pu supposer qu'il y avait le moindre secret je ne vous en aurais

certainement pas dit un mot.

Elle ne répondit pas.

Il la regarda et vit qu'elle était devenue d'une pâleur livide en regardant à la fenêtre.

— Mon enfant, dit le prêtre, vous ne parlez pas. Etes-vous peinée?

— Vous m'avez donné un grand coup, dit Kate froidement. Je n'avais jamais songé qu'une autre pourrait prendre la place de ma mère bien-aimée. Je suis surprise et peinée.

Elle se leva pour partir, toujours sous l'impression du choc qu'elle venait de recevoir.

— Sans doute vous me trouvez égoïste et déraisonnable; mais j'avais pensé que mon père aurait été heureux de faire sa maison de la mienne. J'aime beaucoup mon père, mais je ne peux me faire en un moment à l'idée qu'une autre va prendre ma place.

Elle se dirigea vers la porte; l'abbé la suivit.

— Encore un mot, dit-il; il est en votre pouvoir de rendre votre père vraiment malheureux. Vous n'en avez pas le droit; il a été pour vous le plus tendre des pères. Souvenez-vous en, maintenant... rappelez-vous qu'il ne vous a jamais fait de la peine... ne lui en faites pas. Puis-je avoir confiance en vous pour ceci.

— Oui, dit Kate un peu adoucie. Au revoir! Elle rentra chez elle le cœur bien gros.

Dès le premier jour, elle avait éprouvé peu de sympathie pour Grâce; mais, en ce moment, elle la haïssait véritablement.

— Comment ose-t-elle l'épouser?... pensait-elle avec colère.

(A suivre).

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VII

LES SUITES D'UN DINER A RICHMOND

Puis il posa un instant sa main sur l'épaule de Berkeley et, pour la première fois de sa vie il prit un air sérieux.

— Il faut que tu saches bien que je ne peux pas faire ce que tu demandes. Je ne pourrais pas me trouver face à face avec aucun de mes camarades de la Garde, si je m'étais ainsi abaissé et si je les avais abaissés eux-mêmes. Ne peux-tu pas comprendre cela, petit ?

Il y avait comme un ardent désir dans ces derniers mots ; avec quelle joie il aurait voulu croire que son frère avait enfin la perception de ce qu'il voulait dire.

— Tu me l'as déjà dit, c'est assez, — dit l'enfant d'un air maussade. — Je ne puis comprendre que je t'aie rien demandé de si terrible ; mais je suppose que tu as trop de besoins personnels pour qu'il te reste des ressources pour moi.

Cecil haussa de nouveau légèrement les épaules et le laissa partir ; mais il ne put complètement se délivrer d'une secrète angoisse,

causée moins encore par l'ingratitude de son frère que par son insensibilité pour les beaux et nobles instincts que renferme le mot concret d'Honneur.

Pour le moment, des réflexions graves, pénibles, sombres, s'emparaient de lui ; il venait d'échapper à un péril pour lequel il eût enduré toutes les mauvaises interprétations possibles... une scène désagréable ; il s'était trouvé aussi complètement impuissant que s'il eût été un simple commissionnaire des rues à faire un pas en avant et à venir au secours de besoins pour lesquels son aide était réclamée ; et il était forcé contre sa volonté, pour la première fois, de regarder bien en face la ruine qui l'attendait.

Il n'y avait pas d'autre nom à donner à ses embarras ; ce serait la ruine complète et inévitable.

Sa signature ne serait plus acceptée par aucun escompteur de Londres ; il avait disposé de tout, jusqu'au dernier liard ; ses dettes devenaient plus lourdes de jour en jour ; il n'aurait bientôt plus le pouvoir d'éviter la catastrophe qui devait, dans quelques mois, fondre sur lui. Puis le vide et l'obscurité la plus complète s'étendraient au-delà pour lui.

Privé de la seule existence qu'il connût, de la seule existence qui lui semblât supportable ou valût la peine de vivre ; sévré de tous les plaisirs, des occupations, des habitudes, du luxe auxquels il était depuis longtemps accoutumé ; privé de tout ce qui était devenu pour lui comme une seconde nature depuis son enfance ; ses meubles vendus, sans le sou, repoussé de

tout ce qui lui avait toujours semblé les nécessités de l'existence, son nom même oublié dans le monde dont il était actuellement le Benjamin, sans carrière, sans espérance, sans refuge ; il ne pouvait pas se persuader que ce fût là ce qui l'attendait ; que ce fût là le sort qui dans si peu de temps serait le sien.

La vie s'était écoulée d'une manière si unie pour lui, son monde était un monde de la surface duquel toute pensée désagréable était si habituellement exclue, qu'il ne pouvait pas plus comprendre la désolation qui l'attendait qu'un homme dans la plénitude et la vigueur de la santé ne peut prendre au sérieux l'arrêt qui le condamne à perdre la vie avant le coucher du soleil.

Assis là, sous le gaz, les branches des candélabres du miroir se reflétant sur les poignées d'or et d'argent des sabres entrecroisés au-dessus du foyer, la fumée de son cigare formant des nuages onduleux autour des piles de cartes d'invitations dans les premières maisons de Londres, Cecil ne pouvait pas arriver à se persuader que les choses en fussent réellement venues à ce point pour lui.

Il est si dur pour un homme qui a jour et nuit toute la magnificence des clubs à la mode à sa disposition de se mettre dans la tête la certitude que, six mois plus tard, il pourra être enfermé dans la prison pour dettes à Bader !

Il est difficile, pour un homme qui n'a jamais eu de plus grandes préoccupations que de songer aux galanteries d'un bal de la Garde ou d'un dîner à bord d'un yacht, par une belle

journée d'été, de concevoir que, dans un an peut-être, il rendra grâce à Dieu s'il lui reste quelques francs pour payer un pauvre dîner dans un misérable estaminet d'une ville d'eau à l'étranger.

Cela n'en arrivera peut-être pas là — pensa-t-il ; — il peut survenir quelque chose. Si je pouvais obtenir mon escadron, maintenant, cela dépasserait les juifs, ou si je pouvais gagner de bonnes sommes sur le Prix des Dames, les choses seraient remises à flot. Il faut que je gagne ; Roi s'en tirera aussi bien que dans les Comtés, et il n'y aura que des chevaux français entre nous et un véritable walkover. Après tout, les choses ne peuvent pas être pires qu'elles ne sont.

Tel était son tempérament si insouciant et si promptement oublieux, heureusement ou malheureusement, qu'il lut, pour s'endormir, le *Club des Valets de Cœur*, de Ponson du Terrail, et qu'il s'endormit effectivement au bout de dix minutes aussi tranquillement que s'il avait hérité de cinquante mille livres de rentes.

Le soir de ce jour-là, dans son box à Royal-lieu, le *Roi-de-la-Forêt* était resté sans couverture, car la nuit était calme et l'atmosphère suffocante ; une poignée du meilleur foin avait passé inaperçue dans son râtelier et son granau d'orge favori, placé sous son nez, n'avait pas même été regardé.

Le Roi était arrivé au plus haut degré de l'agitation, de l'alarme, et d'une colère haute.

(A Suivre)

ON DEMANDE UN ELEVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bibliographie

Voulez-vous faire provision de gaieté et narguer l'ennui toute une semaine ? Oui, n'est-ce pas. Eh bien ! achetez aujourd'hui le *Sourire*. A commencer par l'étrange fantaisie d'Alphonse Allais, tout y est d'un esprit impayable de drôlerie, que ce soit les truculentes chroniques de Narcisse Lebeau, de Vély, de Docquois ou de Zamacoï, ou bien les dessins de Léandre, Jean Veber, Hermann Paul, Cadel, Grün, Capiello, Huard, etc., etc., maîtres de la plume ou du crayon, tous collaborent assidûment à ce *Sourire* si spirituel et si français d'esprit. 15 centimes le numéro.

Abonnements, un an : 9 fr. Administration : 222, boulevard Saint-Germain, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n° 17 — du 29 mars 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Pierrot-Robinson (Tante Nicole). — En combat singulier (Pierre du Chateau). — Miss Porc-Épic (Eud-Dupuis). — La nuit blanche d'un ours brun (Guy-do). — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Paul de Semant, J. Geoffroy. — A. Bireh. — Georges Jonrad Guidy, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : 5 fr. mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 13 (31 Mars 1900).

1^o Voyage du général Gallieni (cinq mois autour de Madagascar).

2^o A travers le monde : Quelques villes de Transylvanie, Kolosvar (suite), par Georges Servières.

3^o Le Tunnel du Simplon, par Samuel Cornut.

4^o Civilisations et religions : L'émigration italienne. — Son augmentation. — Une manœuvre de patinage de l'infanterie norvégienne, par Charles Rabot. 4^e Livres et Cartes.

5^o Conseils aux voyageurs : Du choix des moyens de transports dans Paris en 1900, par P. Combes.

Abonnements : France : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain 79 Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 mars 1900.

V^o Nacla : Chronique. — Marquise de Brunoy : Histoire vieillotte. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Salles : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — J. Laurence : Deux frères d'armes (suite). — Albert Cim : Jeunes amours (suite). — V^o Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

ÉTUDE de M^e Louis LACAZE, Licencié en droit, avoué à Cahors, 10 Cours de la Chartreuse, 10 (Ancienne étude DELBREIL)

PURGE D'hypothèques légales

L'an mil neuf cent et les vingt-quatre et vingt-six mars, A la requête du sieur CAPMAS CASIMIR, propriétaire, demeurant et domicilié à la Merlie, commune de Sauliac ;

Pour lequel domicile est élu à Cahors, Cours de la Chartreuse, numéro 10, en l'étude de M^e LOUIS LACAZE licencié en droit, avoué y demeurant ;

Je JEAN-ALCIDE DELFAU, huissier près le Tribunal civil de Cahors, demeurant à Lauzès, soussigné :

Ai notifié et en tête de celle des présentes laissé copie à : 1^o Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Cahors, au Parquet du dit Tribunal, en parlant à sa personne, qui a visé le présent original.

2^o à la dame MARIE LALO, sans profession, épouse du sieur AUGUSTE GALARET, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à la Merlie, commune de Sauliac, au dit domicile en parlant à Monsieur PIERRE MASBOU, son plus proche voisin, n'ayant trouvé au domicile de la partie, absolument personne, parents, domestiques ni serviteurs. La copie a été remise sous enveloppe fermée, ne portant, conformément à la loi, d'autre indication d'un côté que les

noms et demeure de la partie et de l'autre le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli. Le dit MASBOU a reçu la copie sous enveloppe fermée, a promis de la remettre, s'en est chargé et a signé le présent ;

3^o au sieur AUGUSTE GALARET, propriétaire domicilié à la Merlie, commune de Sauliac, comme exerçant les droits et actions de la dame MARIE LALO, son épouse, au dit domicile en parlant à Monsieur PIERRE MASBOU, son plus proche voisin, n'ayant trouvé au domicile de la partie, absolument personne, parents, domestiques ni serviteurs. La copie a été remise sous enveloppe fermée ne portant, conformément à la loi, d'autre indication d'un côté que les noms et demeure de la partie et de l'autre le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli. Le dit MASBOU a reçu la copie sous enveloppe fermée, a promis de la remettre, s'en est chargé et a signé le présent ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le quinze mars mil neuf cent, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe le dit jour de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e Duffour, notaire à Marcihac, le onze juin mil huit cent quatre vingt dix-neuf, aussi enregistré, contenant vente par le sieur AUGUSTE GALARET, au requérant, d'un entier immeuble en nature de terre, grange, jardin, bois et patus, moyennant le prix principal de deux mille deux cents francs, en sus des charges ;

Leur déclarant que la présente signification leur est faite, conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont

il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant de toutes hypothèques de cette nature ;

Déclarant aussi à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires n'étant pas désignés dans l'acte et tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il fera publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Sous toutes réserves.

Dont acte duquel et des titres ou pièces énoncés, j'ai remis et laissé copie, une à chacun des sus-nommés, en leur domicile ou étant et parlant comme dessus.

Employé pour trois copies trois feuilles papier spécial à 1 fr. 20, au total de 3 fr. 60. Coût : quarante-deux francs, quatre vingt dix centimes.

Signé : DELFAU.

ÉTUDE de M^e Louis LACAZE, Licencié en droit, avoué à Cahors, 10 Cours de la Chartreuse, 10 (Ancienne étude DELBREIL)

PURGE D'hypothèques légales

L'an mil neuf cent et le vingt-trois mars.

A la requête du sieur Antoine

ROSSIGNOL, père, propriétaire, demeurant au Caussé du Bousquet, commune d'Arcambal,

Pour lequel domicile est élu, à Cahors, Cours de la Chartreuse, numéro 10, en l'étude de M^e Louis LACAZE, licencié en droit, avoué y demeurant ;

Je Jean-Baptiste-Edouard CONTOU, Gradué en droit, huissier près le Tribunal civil de Cahors, y résidant, Cours de la Chartreuse, 7, soussigné,

Ai notifié et en tête de celle des présentes laissé copie à : 1^o Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Cahors, au parquet dudit Tribunal, en parlant à lui-même qui a visé le présent original ;

2^o à dame Marie COUDERC, épouse du sieur CAVALIE Casimir, propriétaire, avec lequel elle demeure au lieu de Bousquet, commune d'Arcambal, au dit domicile en parlant à lui-même ;

3^o au sieur Casimir CAVALIE, propriétaire au lieu de Bousquet, commune d'Arcambal, pris comme exerçant les droits et actions de la dame Marie COUDERC, son épouse, au dit domicile en parlant à lui-même,

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le neuf mars mil neuf cent, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e COSTES, notaire à Cahors, le premier février mil neuf cent, enregistré, contenant vente par le sieur CAVALIE Casimir et dame Marie COUDERC, son épouse, sus nommés, en faveur du requérant, de la moitié de la contenance d'un entier article en nature de terre labourable à prendre, attenant l'acquéreur, situé dans la rivière d'Arcambal, dite rivière du Moulin, moyennant le

prix principal de quatre mille francs, en sus des charges ;

Leur déclarant que la présente notification leur est faite, conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant de toutes hypothèques de cette nature ;

Déclarant à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires, dudit immeuble, sont indépendamment des vendeurs : 1^o Marie DELMAS, veuve André CAVALIE, propriétaire audit lieu du Bousquet, commune d'Arcambal ; 2^o DELMAS Je n, père de la précédente, décédé audit lieu du Bousquet, commune d'Arcambal ;

Déclarant en outre à Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus des requérants, il fera publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Sous toutes réserves.

Dont acte et de la dite expédition, j'ai à chacun des sus-nommés remis et laissé copie, domicile et parlant comme dessus.

Coût : vingt-huit francs 80 centimes. Employé pour les copies, trois timbres spéciaux à 1 fr. 20, total : 3 fr. 60.

Signé : CONTOU.